

## Points à considérer pour l'exercice transitoire

### Comment savoir quand déposer ma demande de transition?

Voici des questions qui vous éclaireront :

- Pendant combien de temps voulez-vous continuer d'utiliser les anciens formulaires sous le régime de la Loi dans sa version antérieure?
- Est-ce que la nouvelle version de la Loi fera passer votre société dans la catégorie A? Le cas échéant, que signifierait ce changement pour vos rapports financiers?

Si vous déposez votre demande de transition **avant** la fin de votre exercice en cours, vous n'utiliserez les anciens formulaires que pour ce dépôt-là. Si vous le faites **après** la fin de votre exercice en cours, vous utiliserez les anciens formulaires à deux reprises.

Une société qui se trouve en défaut n'est pas autorisée à déposer une demande de transition (voir le paragraphe 32(7) du *Règlement sur les sociétés*).

### Quelle est l'année de mon exercice transitoire?

L'exercice transitoire d'une société est l'exercice au cours duquel elle dépose sa demande de transition.

Votre exercice transitoire est celui pendant lequel votre société dépose sa demande de transition. Il se termine à la date de fin de cet exercice. Cependant, il importe de savoir que les exigences de déclaration continuent de s'appliquer jusqu'au moment où la société tient son assemblée générale annuelle (AGA) et dépose son rapport annuel (paragraphe 32(2) du *Règlement sur les sociétés*).

#### Exemple

L'exercice financier de la Société ABC se termine le 3 septembre. ABC dépose sa demande de transition le 12 juin 2022 et tient son AGA le 4 septembre 2022.

Par conséquent, l'**exercice transitoire** d'ABC débute le 12 juin 2022 et se termine le 3 septembre 2022. Après son AGA, ABC dépose son rapport annuel et ses états financiers auprès du registraire, conformément à l'ancienne Loi.

## Comment dois-je effectuer mes dépôts annuels pendant l'exercice transitoire?

Une société qui a fait la transition vers la nouvelle *Loi sur les sociétés* doit quand même satisfaire aux exigences de déclaration prévues par l'ancienne version de la *Loi* pour son exercice transitoire. Les exigences de déclaration auxquelles elle doit satisfaire dépendent de la catégorie à laquelle elle appartient (A, B ou C).

Pour la durée de son exercice transitoire, une société doit produire une déclaration papier. Les droits à payer pour un dépôt sur papier pendant l'exercice transitoire sont les mêmes que ceux payables pour un dépôt en ligne (voir le paragraphe 32(5) du *Règlement sur les sociétés* et l'annexe).

## En quoi la nouvelle *Loi* modifie-t-elle les exigences de déclaration financière?

### *Loi sur les sociétés (nouvelle version)*

Selon la nouvelle *Loi*, une société appartient soit à la catégorie A ou B, selon ses revenus et ses actifs pour l'année visée, à moins qu'elle ne se soit constituée ou convertie en société financée par ses membres. Une société financée par ses membres entre dans une nouvelle catégorie de sociétés encadrées par la nouvelle *Loi*, qui n'ont pas le droit de recevoir de dons publics ni de financement public.

Catégorie	Revenus	Actifs	Exigences
A	120 000 \$ et plus	250 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les exigences de déclaration générales prévues par la <i>Loi</i> s'appliquent.</li><li>• Une société doit retenir les services d'un comptable, sauf si ses règlements administratifs lui permettent de se dispenser de cette exigence.</li><li>• La dispense doit se faire par résolution spéciale à une assemblée générale.</li><li>• La dispense n'est valide que pour deux exercices consécutifs.</li><li>• Les états financiers doivent :<ul style="list-style-type: none"><li>○ être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus;</li><li>○ être approuvés par les administrateurs et signés par au moins deux d'entre eux;</li><li>○ comprendre un bilan et un état des revenus et dépenses;</li><li>○ comporter une déclaration détaillée de tout montant reçu à titre de don public ou de financement public, à moins que la société ne soit une société financée par ses membres.</li></ul></li><li>• Le comptable doit effectuer une mission de compilation, une mission d'examen ou une mission de vérification qui respecte les normes publiées par Comptables professionnels agréés du Canada.</li></ul>

<b>B</b>	119 999 \$ ou moins	249 999 \$ ou moins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exigences de déclaration générales prévues par la Loi s'appliquent.</li> <li>• Une société peut nommer un comptable, mais elle n'est pas obligée de le faire.</li> </ul>
<b>Société financée par ses membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société financée principalement par ses membres.</li> <li>• Elle ne peut avoir reçu de dons publics ni de financement public dans les deux années précédant son exercice en cours.</li> <li>• On entend par don public tout don ne provenant pas d'un membre habilité à voter, d'un administrateur, d'un dirigeant ou d'un employé de la société, ni du conjoint ou d'un membre de la parenté des personnes susmentionnées.</li> <li>• Le financement public comprend tout financement qui provient du gouvernement fédéral, du gouvernement du Yukon ou d'un gouvernement provincial, d'une municipalité ou d'un conseil municipal, d'une Première Nation, d'un organisme d'État, ou de la Régie des hôpitaux du</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exigences de déclaration générales prévues par la Loi s'appliquent, sauf l'article 30 (obligation de fournir des états financiers sur demande moyennant des frais) et l'article 38 (obligation d'inclure dans les états financiers des renseignements sur la rémunération des administrateurs).</li> <li>• Une société financée par ses membres peut nommer un comptable, mais elle n'est pas obligée de le faire.</li> </ul>

	<p>Yukon, de l'Université du Yukon ou de la Commission des loteries du Yukon.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Elle ne peut être un organisme de bienfaisance enregistré ni recevoir des dons de bienfaisance.</li></ul>	
--	---	--

**Loi sur les sociétés (ancienne version)**

Catégorie	Actifs	Revenus	Exigences de déclaration spécifiques	Exigences de déclaration générales
A	300 000 \$ et plus	150 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les états financiers doivent être examinés et signés par un expert-comptable avant d'être présentés à l'AGA.</li> <li>Le registraire peut accorder une exemption pour une période maximale de quatre exercices consécutifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une société doit tenir son AGA après la fin de son exercice et au plus tard le dernier jour de son mois d'anniversaire.</li> <li>Les états financiers doivent être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils doivent être approuvés par les administrateurs et signés par au moins deux d'entre eux.</li> </ul>
B	100 000 \$ à 299 999 \$	40 000 \$ à 149 999 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les états financiers doivent être examinés et signés par un expert-comptable, à moins qu'il y ait dispense de l'exigence d'examen par résolution spéciale des membres lors d'une AGA ou d'une assemblée extraordinaire tenue dans les 12 mois précédant l'AGA.</li> <li>La résolution spéciale doit être approuvée par le registraire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les états financiers doivent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>un bilan;</li> <li>un état des revenus et dépenses;</li> <li>un état détaillé des montants reçus des organismes publics;</li> <li>un état des dons publics;</li> <li>un état de la rémunération versée ou prêtée à un membre, à un administrateur ou à une personne associée à l'administrateur.</li> </ul> </li> <li>Une société doit présenter ses états financiers à ses membres lors d'une AGA tenue dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice (à défaut de quoi d'autres exigences de déclaration s'appliquent).</li> </ul>
C	99 999 \$ et moins	39 999 \$ et moins	Formulaire 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une société doit déposer une copie de ses états financiers avec son rapport annuel.</li> <li>Une société doit déposer son rapport annuel (formulaire 6) au plus tard le dernier jour de son mois d'anniversaire.</li> </ul>